





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉSENTATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME DANS L'AISNE

Laon, le 15 mars 2021

L'Aisne se place dans les départements de France où l'illettrisme est le plus élevé. Dès son arrivée, le préfet de l'Aisne a fait de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, la grande cause départementale. Cette ambition est partagée par le Conseil régional Hauts-de-France et le Conseil départemental de l'Aisne et doit permettre de relever ce défi.

LE CONSTAT

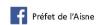
On évalue à environ 13 % la part de la population axonaise en situation d'illettrisme contre 11 % pour les Hauts-de-France et 7 % pour la France entière. La situation s'avère plus alarmante pour les jeunes de 16 ans en difficulté de lecture, puisqu'ils représentent environ 17 % de la population dans l'Aisne contre 11,5 % en France, en 2019.

Une part de la population est également exclue, de ce fait, de l'utilisation des outils numériques. Dans les Hauts-de-France, ce sont environ 800 000 habitants qui se trouvent en situation d'illectronisme.

LES ACTIONS

Le plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail de concertation engagé depuis plusieurs mois, notamment un séminaire qui s'est tenu le 9 septembre 2020, suivi de plusieurs groupes de travail.

Il sera mis en œuvre avec l'appui d'un centre de ressources contre l'illettrisme et l'illectronisme de l'Aisne. Cette structure sera créée cet été pour les adultes afin d'accueillir des formations, animer un réseau et informer le public et les décideurs locaux.







Le plan **compte 20 actions** pour amplifier les efforts de l'ensemble des acteurs et parvenir à rapprocher l'Aisne de la moyenne nationale.

Pour articuler les actions conduites par les différents acteurs qui contribuent à la mise en œuvre du plan, un **coordonnateur** a été nommé auprès du sous-préfet à la relance.

La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme sera par ailleurs inscrite comme axe transversal dans toutes les stratégies territoriales et les contractualisations qui leur sont liées.

L'Éducation nationale est aussi mobilisée sur ce sujet, notamment au travers des **territoires éducatifs numériques** (7 millions d'euros) et de l'ouverture de l'**école aux parents.**

Pour apporter une réponse aux personnes cherchant de l'aide, des informations ou des conseils sur l'illettrisme, l'agence national de lutte contre l'illettrisme a mis en place un numéro vert : Illettrisme info service au 0 800 11 10 35. Il sera complété par une plateforme téléphonique départementale portée par le centre de ressources.

L'État va déployer en outre des **conseillers numériques**, en liaison avec les collectivités territoriales. L'Aisne bénéficie déjà de 34 postes, pour un budget total de 1,5 million d'euros sur deux ans, représentant un des efforts les plus importants de France. Parmi ceux-ci, le Conseil départemental en déploiera 16 sur l'ensemble du département.

Enfin, la **Cité internationale de la langue française** au château de Villers-Cotterêts constituera un levier privilégié. Elle aura vocation à être un lieu de formation et d'apprentissage de la langue pour tous. Une attention particulière y sera portée à la lutte contre l'illettrisme et à l'enjeu d'insertion sociale par une meilleure maîtrise de la langue française.

L'AMBITION

La stratégie du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme s'articule autour de **quatre orientations** principales :

- 1) Détecter, évaluer et prévenir les situations d'illettrisme ;
- 2) Améliorer la formation à tous les niveaux ;
- 3) Créer des partenariats entre les élus, les acteurs de la culture et ceux de l'action sociale;
- 4) Piloter et organiser les initiatives.

Au-delà de fédérer les volontés et d'avoir un impact sur la réalité au plus près des personnes et des territoires, de manière coordonnée et pérenne, l'objectif est de proposer, à court terme, une prise en charge globale de cette problématique sensible et un accompagnement efficace des personnes détectées en situation d'illettrisme ou d'illectronisme.

ANNEXE:

20 ACTIONS CONCRÈTES POUR DÉCLINER LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

Détecter, évaluer et prévenir les situations d'illettrisme

- 1. Prendre en compte les jeunes repérés en difficulté de lecture lors des « Journées défense et citoyenneté »
- 2. Évaluer pour mieux orienter les bénéficiaires dès leur entrée dans le dispositif de la « Garantie jeunes »
- 3. Former les agents des services publics et les employeurs à la détection des situations d'illettrisme
- **4. Évaluer les besoins de formation en « français langue étrangère »** des nouveaux arrivants et compléter l'offre de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

Améliorer la formation à tous les niveaux

- **5.** Mettre en place une **plateforme de suivi et d'évaluation** des situations d'illettrisme et d'illectronisme détectées (évaluation et proposition de formations adaptées aux projets des personnes)
- **6. Suivre les parcours de formation des publics** en situation d'illettrisme et d'illectronisme (formation des professionnels accompagnants : conseillers Pôle emploi, Missions locales, travailleurs sociaux...)
- 7. Mettre en place des **conseillers numériques et des espaces de formation** dans tous les espaces France Services et au sein des services publics
- 8. Accroître l'offre de formation pour adultes dans tous les territoires peu couverts, via notamment l'ouverture des écoles aux parents pour conduire des formations (formation continue, parentalité, etc.) et la valorisation des bâtiments inutilisés
- 9. Développer l'utilisation de la Machine à Lire
- **10.** Proposer dans tous les territoires du département un **soutien périscolaire adapté** aux élèves repérés en difficulté lors des évaluations nationales

Créer des partenariats entre élus, acteurs de la culture et ceux de l'action sociale

- 11. Définir des stratégies locales de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, cohérentes avec la stratégie de lutte contre la pauvreté et avec les politiques de retour à l'emploi et de formation du Département et de la Région
- 12. Développer la lecture et les pratiques culturelles pour les plus jeunes (« nourrissage culturel »)
- 13. Mettre en place les actions de promotion de la lecture et des pratiques culturelles
- **14.** Développer un projet culturel, numérique et de formation pour lutter contre l'illettrisme autour du projet de **Cité internationale de la langue française** (Château de Villers-Cotterêts)

- **15. Accompagner les publics spécifiques** (gens du voyage, personnes en situation de handicap...) avec les acteurs chargés de leur prise en charge
- **16**. Promouvoir la lutte contre l'illettrisme à travers la célébration des écrivains et artistes de l'Aisne (dont Alexandre Dumas, Jean de la Fontaine en 2021, Camille Claudel en 2022)

Piloter et organiser les initiatives

- 17. Créer un centre de ressources illettrisme et illectronisme (recensement et suivi des actions, portage de la plateforme, conseil et accompagnement des structures, veille sur les appels à projets...)
- **18.Organiser l'accompagnement numérique** dans le département (recours à l'intelligence artificielle, stratégie locale de mise en cohérence des différentes actions : transformation numérique de l'école, Pass Numérique, médiateurs numériques...)
- 19. Inclure la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme comme une priorité dans les politiques publiques territorialisées (politique de la ville, contrats de relance et de transition écologique, Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache)
- 20. Mettre en place un coordonnateur départemental de la feuille de route auprès du préfet et du sous-préfet à la relance pour animer le comité départemental et les instances opérationnelles qui en dépendront











